



TRAVAUX EN COURS DANS MELUN

N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2024.1475 du 11/12/2024	Du 12/12/2024 au 11/12/2026 Avenue et place Galliéni	Pose de massifs béton pour branchement provisoire	SACR pour la SPL – Melun Val de Seine	Pour information Circulation routière place et avenue Galliéni pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 11/12/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.306 du 14/03/2025	Du 17/03/2025 au 06/07/2030 Rue Séjourné et passage de la Gare	Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal	INEO, NGE GC et SNCF G&C pour la SNCF Gares et Connexions, DexGIF	Pour information Circulation routière rue Séjourné et passage de la Gare pourra être interdite ou sera interdite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule sera interdit rue Séjourné et passage de la Gare à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 06/07/2030. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux. Déviation piétonne avec accessibilité PMR au sud de la Gare également mise en place.
2025.844 du 09/07/2025	Du 09/07/2025 au 25/07/2025 (tranche ferme) et du 21/07/2025 au 30/12/2025 (tranche optionnelle) Place des Trois Horloges et rue Etienne Gilson	Aménagement voie TZEN 2	ROUTES ET CHANTIERS MODERNES pour le Département de Seine et Marne	Pour information Du 21/07 au 30/12/2025, la rue Etienne Gilson sera fermée dans sa totalité et le parking devant le lycée sera neutralisé. L'accès au parking de l'immeuble Blaise Pascal sera maintenu. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/12/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.859 du 11/07/2025	Du 21/07/2025 au 24/10/2025 Impasse du quai de la Courtille (côté Centre de Détention), pont du Maréchal de Lattre de Tassigny, quai du Maréchal Foch	Pompage dans le cadre des travaux d'aménagement du TZEN 2	SADE TRAVAUX SPECIAUX pour la CAMVS	Pour information Circulation routière impasse du quai de la Courtille, pont du Maréchal de Lattre de Tassigny et quai du Maréchal Foch pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 24/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.894 du 22/07/2025	Du 28/07/2025 au 31/10/2025 Square de Lorient, avenue Saint-Exupéry et contre allée de l'avenue Georges Pompidou	Renouvellement réseau électrique	ECR pour ENEDIS	<u>Pour information</u> Circulation routière square de Lorient, avenue Saint-Exupéry et contre allée de l'avenue Georges Pompidou pourra être réduite et alternée hommes trafic. La base vie et la zone de stockage devront être situées à côté du poste ENEDIS. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Stationnement de tout véhicule interdit face et devant le poste ENEDIS sur 10 places au droit à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/10/2025. L'entreprise aura à sa charge la neutralisation du stationnement par la pose de GBA. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.956 du 14/08/2025	Du 18/08/2025 au 31/12/2027 3 rue de Belle Ombre	Approvisionnements et de livraisons pour la construction d'un collège	BOUYGUES BATIMENT IDF pour le Département de Seine et Marne	<u>Pour information</u> Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit rue de Belle Ombre sur plusieurs places pour permettre l'accès aux différents véhicules de chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/12/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux. <u>LIVRAISONS :</u> <u>En ce qui concerne les livraisons poids-lourds, il ne sera autorisé qu'un poids-lourd à la fois. Les poids-lourds en attente de livraisons devront obligatoirement stationner en dehors de la zone de travaux.</u> <u>Les livraisons par poids lourd sont interdites entre 08h00 et 09h00, 11h30 et 14h30, ainsi que de 16h00 à 17h00 (entrées et sorties des élèves. Elles doivent obligatoirement s'effectuer dans le sens de circulation de la rue de Belle Ombre et repartir par la rue de Dammarie puis le boulevard Chamblain.</u>
2025.931 du 05/08/2025	Du 01/09/2025 au 28/11/2025 7 avenue de la Libération	Création d'une voie poids lourds	EIFFAGE ROUTE pour la SNCF	<u>Pour information</u> Circulation routière avenue de la Libération pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit avenue de la Libération sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 28/11/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1013 du 02/09/2025	Du 08/09/2025 au 31/07/2026 suivant les recommandations du service Voirie de la Ville Avenues Marc Jacquet, du Général Patton, Georges Pompidou et boulevard urbain	Aménagement du TZEN 2	Groupeement d'entreprises EUROVIA (mandataire du groupement), JEAN LEFEBVRE, COGNAC TP et SIGNATURE (signalisation) pour le Conseil Départemental de Seine-et-Marne	<u>Pour information</u> Selon le phasage et le planning prévisionnel présenté par le groupement : - avenue Marc Jacquet : circulation routière réduite d'une voie dans chaque sens. L'accès principal à l'Hôpital interdit dans le sens Ouest/Est pendant la période indiquée.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1013 du 02/09/2025	Du 08/09/2025 au 31/07/2026 suivant les recommandations du service Voirie de la Ville Avenues Marc Jacquet, du Général Patton, Georges Pompidou et boulevard urbain	Aménagement du TZEN 2	Groupement d'entreprises EUROVIA (mandataire du groupement), JEAN LEFEBVRE, COGNAC TP et SIGNATURE (signalisation) pour le Conseil Départemental de Seine-et- Marne	Pour information - <u>avenue du Général Patton</u> : l'accès au Boulevard Urbain depuis l'avenue du Général Patton interdit depuis le carrefour rue Alcide Gasperi/rue Jules Ferry/avenue du Général Patton pendant la période indiquée. - <u>avenue Georges Pompidou</u> : l'avenue Georges Pompidou interdite à la circulation entre le Boulevard Urbain et l'avenue Saint Exupéry de nuit pendant la période indiquée. <u>boulevard Urbain</u> : la traversée du giratoire « Beauregard » dans les sens Nord/Sud et Sud Nord, dans les sens Ouest/Est et Est/Ouest interdite durant la période indiquée. Seuls les mouvements Nord vers l'Ouest et Sud vers l'Est seront autorisés. Circulation routière du boulevard urbain initialement en deux fois deux voies réduite à deux fois une voie dans le sens Est/Ouest et déviée vers le Nord à partir du giratoire de l'Europe pour le sens Ouest/Est selon les dates prévisionnelles du planning. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Déviations pour les piétons mises en place de part et d'autre du chantier. Pendant chaque phase et en cas de coupures de circulation, des déviations pour les usagers seront mises en œuvre. Stationnement interdit aux abords immédiats du chantier sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/07/2026. Les matériels de protection et d'interdiction d'accès des zones de chantier seront installés et maintenus en état par les entreprises intervenantes de jour comme de nuit pendant toute la durée des travaux.
2025.1058 du 11/09/2025	Du 15/09/2025 au 28/11/2025 1 place de l'Ermitage	Aménagement d'un hall d'entrée	ATTEA pour le Cabinet WALCH	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Les travaux doivent être réalisés sans entraver le passage des piétons établi par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine sur le site du projet de modernisation de la gare routière sud. Stationnement interdit place de l'Ermitage sur 2 places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 28/11/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.954 du 14/08/2025	Du 15/09/2025 au 17/10/2025 1 rue Vaugrain	Terrassement pour raccordement électrique	DIS TP pour ENEDIS	Pour information Circulation routière rue Vaugrain pourra être réduite ou interdite et déviée par les rues adjacentes. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue Vaugrain sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 17/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1092 du 18/09/2025	Du 15/09/2025 au 31/08/2026 RD 606 - avenue du Général Leclerc et place de l'Ermitage	Aménagement de la gare routière sud	JEAN LEFEBVRE, STRF et ELEMENT TECHNOLOGY pour la SPL Melun Val de Seine	<u>Pour information</u> Circulation routière : - sur la RD 606 - avenue du Général Leclerc réduite d'une voie la plus à droite devant la place de l'Ermitage (création quai Bus), - rue Daubigny interdite durant les travaux et réservée le dimanche pour le marché, - place de l'Ermitage interdite excepté pour les piétons, - rue Rosa Bonheur interdite, - avenue Armand de la Rochette entre l'avenue du Général Leclerc et la rue Rosa Bonheur réduite d'une voie, - avenue Armand de la Rochette entre la rue Rosa Bonheur et la rue Daubigny interdite. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Le balisage de protection sera fait par GBA. Stationnement interdit place de l'Ermitage, rue Rosa Bonheur, rue Daubigny et avenue Armand de la Rochette sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/08/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1200 du 07/10/2025	Du 22/09/2025 au 31/12/2025 Place Galliéni et avenue de la Libération	Travaux de génie civil sur extension des réseaux électriques	JBTP pour ENEDIS	<u>Pour information – arrêté 2025.976 du 25/08/2025 prorogé</u> Circulation routière place Galliéni et avenue de la Libération pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 12 avenue de la Libération sur une place et place Galléini face au Crédit Coopératif sur 3 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/12/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1206 du 08/10/2025	Du 24/09/2025 au 31/10/2025 60 rue Saint-Liesne	Réfection du trottoir en 0/06 et 0/10 et de la piste cyclable en résine	IMMO VRD pour SNC CASTELET / STRADIM	<u>Pour information – arrêté 2025.1095 du 19/09/2025 prorogé</u> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Déviation par la piste cyclable mise en place de part et d'autre du chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 60 rue Saint-Liesne sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1126 du 24/09/2025	Du 29/09/2025 au 17/10/2025 6 rue Jules Ferry	Travaux de génie civil pour suppression réseau gaz	TPSM pour GRDF	<u>Pour information</u> Circulation routière rue Jules Ferry pourra être réduite et alternée par panneaux réglementaires. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 6 rue Jules Ferry sur 6 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 17/10/2025.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1125 du 24/09/2025	Du 29/09/2025 au 31/10/2025 26 rue René Coty	Travaux de génie civil pour réparation de chambre Télécom	HOMMES TP pour SFR	Pour information Circulation routière rue René Coty pourra être réduite et alternée par panneaux réglementaires ou hommes trafic. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit rue René Coty sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1128 du 24/09/2025	Du 29/09/2025 au 31/10/2025 Avenue Marc Jacquet angle rue Robert Schuman	Travaux de génie civil pour création d'un branchement électrique	TPF pour ENEDIS	Pour information Circulation routière avenue Marc Jacquet angle rue Robert Schuman pourra être réduite. Le coffret devra être installé du côté du Magasin CASTORAMA. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1131 du 24/09/2025	Du 29/09/2025 au 31/10/2025 Square Lamartine et boulevard Chateaubriand	Travaux de génie civil pour suppression de réseau gaz	ECR pour GRDF	Pour information Circulation routière square Lamartine et boulevard Chateaubriand pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit square Lamartine et boulevard Chateaubriand sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1135 du 24/09/2025	Du 29/09/2025 au 31/10/2025 28 rue de Vaux	Création d'une chambre à vanne pour réseau de chaleur	VRD DE LA BRIE pour DALKIA	Pour information Circulation routière rue de Vaux pourra être réduite ponctuellement. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1146 du 29/09/2025	Du 29/09/2025 au 02/10/2026 8 avenue de Meaux	Travaux avec une emprise du domaine public pour la réalisation d'une construction immobilière	P & B CONSTRUCTION pour la Société DOMUCI	<u>Pour information</u> Circulation routière avenue de Meaux pourra être réduite pour : - réaliser une zone de déchargement sur la rue des Mézereaux, - interdite aux poids lourds rue des Mézereaux devant le Groupe Scolaires aux heures d'affluence, - pour la mise en place d'une clôture de chantier sur le domaine public avec protection des arbres de l'avenue de Meaux. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit devant l'entrée du Cimetière rue des Mézereaux sur 5 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au vendredi 02/10/2026. Déviation piétonne avec passage piétons provisoire mise en place de part et d'autre du chantier.
2025.1129 du 24/09/2025	Du 01/10/2025 au 31/10/2025 12 rue Joyeux	Travaux de génie civil sur réseau gaz	SERPOLETT VALENTON pour GRDF	<u>Pour information</u> Circulation routière rue Joyeux pourra être réduite et déviée par le stationnement existant. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 12 rue Joyeux sur 6 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/10/2025. Une déviation piétonne sera mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1127 du 24/09/2025	Du 01/10/2025 au 17/10/2025 1 rue Lucine Gaulard	Travaux de génie civil sur casse réseau Télécom	SPIE CITYNETWORKS et TPH pour ORANGE	<u>Pour information</u> Circulation routière rue Lucien Gaulard pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue Lucien Gaulard sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 17/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1150 du 30/09/2025	Du 02/10/2025 AU 31/12/2025 Quai du Maréchal Foch	Installation de chantier pour création d'un réseau de chauffage urbain	CALORIA pour la Ville	<u>Pour information</u> Schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit promenade de Vaux sur 10 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/12/2025. Déviation piétonne avec passage piétons provisoire mise en place de part et d'autre du chantier.
2025.1091 du 18/09/2025	Du 06/10/2025 au 24/10/2025 77 rue Dajot	Travaux de génie civil pour pose de fourreaux	DA TPA TP RESEAUX pour COVAGE	<u>Pour information</u> Circulation routière rue Dajot pourra être réduite et déviée par le stationnement existant. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit rue Dajot sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 24/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1090 du 18/09/2025	Du 06/10/2025 au 31/10/2025 18 avenue Thiers	Terrassement pour raccordement électrique	DIS TP pour ENEDIS	<u>Pour information</u> Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Le schéma de balisage par K16 et barriérage devra être respecté. Déviation piétonne mise en place par le stationnement de part et d'autre du chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 18 avenue Thiers sur 6 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1180 du 02/10/2025	Du 06/10/2025 au 17/10/2025 Square Beauregard et Lorient	Raccordement ENEDIS	TPF pour ENEDIS	<u>Pour information</u> L'entreprise TPF est autorisée à travailler dans l'emprise du chantier du TZEN 2. Stationnement de tout véhicule interdit square Beauregard et square de Lorient sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 17/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1181 du 02/10/2025	Du 06/10/2025 au 24/10/2025 Rues Eugène Briais, Paul Doumer et René Pouteau	Ravalement sur façade avec une nacelle	AICP SAS pour l'Agence Immobilière l'Adresse	<u>Pour information</u> Circulation routière pourra être réduite et déviée par le stationnement existant. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit face au 29 et 31 rue Eugène Briais sur 3 places dont la place PMR à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 24/10/2025. Déviation piétonne avec passage piétons provisoire mise en place de part et d'autre du chantier.
2025.1182 du 02/10/2025	Du 06/10/2025 au 17/10/2025 Rue Etienne Gilson	Raccordement ENEDIS	TPF pour ENEDIS	<u>Pour information</u> L'entreprise TPF est autorisée à travailler dans l'emprise du chantier du TZEN 2. Stationnement de tout véhicule interdit rue Etienne Gilson sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 17/10/2025.
2025.1211 du 09/10/2025	Du 13/10/2025 au 31/01/2026 Diverses rues de la Ville	Pose, de dépose et de maintenance des guirlandes d'illuminations de fin d'année 2025	INEO INFRASTRUCTURES IDF Est / EQUANS pour la Ville	<u>Pour information</u> Suivant l'avancement du chantier, circulation routière interdite les lundis de 5h00 à 7h30 et à partir de 21h00 dans les rues suivantes : rues Saint Aspais, Paul Doumer, Carnot, du Général de Gaulle, du Miroir, rue du Presbytère, boulevard Victor Hugo (dans le sens montant), rue et place Jacques Amyot. Déviations par les voies adjacentes. Suivant l'avancement et les besoins des interventions, la circulation routière pourra être réduite par panneaux réglementaires sur les ponts du Général Leclerc et du Maréchal De Lattre de Tassigny, rue Saint-Etienne, rue Saint-Ambroise, place Saint-Jean, avenue Thiers, boulevard Victor Hugo (dans le sens descendant), avenue Galliéni, boulevard de l'Almont, boulevard Chamblain et place Praslin.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1211 du 09/10/2025	Du 13/10/2025 au 31/01/2026 Diverses rues de la Ville	Pose, de dépose et de maintenance des guirlandes d'illuminations de fin d'année 2025	INEO INFRASTRUCTURES IDF Est / EQUANS pour la Ville	Pour information Selon l'avancement et les besoins des interventions, stationnement de tout véhicule interdit dans l'emprise du chantier et sur l'ensemble des voies énumérées ci-dessus à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/01/2026. Une déviation piétonne sera mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1130 du 24/09/2025	Du 14/10/2025 au 24/10/2025, de 09h00 à 16h00 31 rue Saint-Ambroise	Ouverture de chambres Télécom	CIRCET pour ORANGE	Pour information Circulation routière rue Saint-Ambroise pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue Saint-Ambroise sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 24/10/2025 Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1210 du 09/10/2025	Le 17/10/2025 47 rue de Dammarie	Dépose de protection de chantier avec nacelle	ENEDIS pour leur compte	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 47 rue de Dammarie sur 4 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 17/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1209 du 09/10/2025	Du 20/10/2025 au 21/11/2025 4 rue René Coty	Travaux de génie civil pour suppression d'un branchement ENEDIS	EESM pour ENEDUS	Pour information Circulation routière rue René Coty pourra être réduite et alternée par panneaux réglementaires. Stationnement de tout véhicule interdit rue René Coty sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 21/11/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1214 du 09/10/2025	Du 20/10/2025 au 31/10/2025 Rue Paul Doumer angle rue Saint-Aspais	Remplacement d'un panneau d'affichage sur trottoir	LE CORRE et DS PUB pour JC DECAUX	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Stationnement de tout véhicule interdit rue Paul Doumer et rue Saint-Aspais sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1213 du 09/10/2025	Du 20/10/2025 au 21/10/2025, travaux de jour et de nuit Du 05 au 12 rue Saint-Aspais et 8 rue René Pouteau	Tirage de câbles dans les chambres Télécom.	SPIE CITYNETWORKS et MC TELECOM pour ORANGE	Pour information Circulation routière rue Saint-Aspais et rue René Pouteau : - interdite la nuit de 21h00 à 06h00 pour les chambres situées sur la chaussée, - pourra être réduite de 09h00 à 16h00 pour les chambres situées sur trottoir. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue Saint-Aspais et rue René Pouteau sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 21/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1227 du 14/10/2025	Du 20/10/2025 au 24/10/2025 Rue René Pouteau, rue Georges Bernanos, rue du Colonel Picot, place Praslin et place Nelson Mandela	Installation de panneaux d'informations numériques	LUMIPLAN pour la Ville	Pour information Circulation routière rue René Pouteau angle rue Saint-Aspais, rue Georges Bernanos angle boulevard de l'Almont, rue du Colonel Picot, places Praslin et place Neslon Mandela angle avenue Paul Emile Victor pourra être réduite par panneaux réglementaires et / hommes trafic. Stationnement de tout véhicule interdit rue René Pouteau, rue Georges Bernanos, rue du Colonel Picot, place Praslin et place Neslon Mandela sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté 24/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1232 du 14/10/2025	Du 20/10/2025 au 31/10/2025 Place Galliéni angle rue Dajot	Déplacement d'un poteau provisoire	NGE ENERGIES SOLUTIONS pour ENEDIS	Pour information Circulation routière place Galliéni angle rue Dajot pourra être réduite par panneaux réglementaires et /ou hommes trafic. Stationnement de tout véhicule interdit place Galliéni sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1212 du 09/10/2025	Du 22/10/2025 au 24/10/2025 17 rue Jean Moulin	Opération de levage	OCCILEV pour BOUYGUES TELECOM	Pour information Circulation routière sera interdite place Albert Gorge. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit place Albert Gorge sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 24/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1093 du 18/09/2025	Du 24/10/2025, 07h00 au 27/10/2025, 17h00 Rue André Barchou	Aménagement provisoire du quai bus	NGE GC pour la SNCF	Pour information Afin de permettre l'aménagement provisoire du quai bus, circulation routière rue André Barchou neutralisée d'une voie à droite. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement interdit rue André Barchou sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 27/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux
2025.1225 du 14/10/2025	Le 31/10/2025, de 09h00 à 16h00 1 rue Bancel	Dépose de protection de chantier du réseau électrique par nacelle	ENEDIS pour leur compte	Pour information Circulation routière rue Bancel pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit rue Bancel sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/10/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1179 du 02/10/2025	Du 03/11/2025 au 13/11/2026 Contre allée de la voie bus de la rue André Barchou	Réhabilitation de la gare voyageurs SNCF	NGE GC pour la SNCF	Pour information Circulation routière sur la contre allée de la voie bus de la rue André Barchou interdite par clôture de chantier et réservée à la SNCF. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 13/11/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1228 du 14/10/2025	1 nuit entre le 24/11/2025 et le 25/11/2025 ou entre le 01/12/2025 et le 02/12/2025 de 21h00 à 06h00	Levage pour maintenance d'antennes	OCCILEV pour CIRCET	Pour information Circulation routière rue du Général de Gaulle entre la rue Bancel et la rue du Président Despatys interdite et déviée par les rues adjacentes. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 52 rue du Général de Gaulle sur 5 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 02/12/2025. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1226 du 14/10/2025	Du 27/10/2025 au 28/11/2025 22 boulevard Chamblain	NEGRO SAS pour la D.D.F.I.P. de Seine-et- Marne	Remplacement des menuiseries extérieures sur la façade du bâtiment	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 22 boulevard Chamblain sur 8 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 28/11/2025. Déviation piétonne avec protection des piétons avec des K16 sur stationnement mise en place de part et d'autre du chantier.